

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de la séance : 13 novembre 2025 à 20h30.

ORDRE DU JOUR

Briefing exécutif

- Relations publiques
- Services opérationnels
- Infrastructures
- Services locaux

Continuité des travaux

- Approbation du PV concernant le dernier CA (vote)
- Politique de confidentialité globale
- Discussion liée à l'OBNL

Nouveaux travaux

- Fermeture délégation de Salon (rupture de l'établissement secondaire) (vote)
- Réglementation sur les bénévoles relais (AMENDEMENT n°13112025-01) (vote)
- AMENDEMENT n°13112025-02 (vote)
- AMENDEMENT n°13112025-03 (vote)
- Nomination RSI (vote)
- Titularisation de M. Louis DURUT (DEXP) (vote)
- Formation obligatoire initial (délais : 1 mois) - RG.6.5 - arrêté concernant le délais (vote)
- Planification de l'AG de fin d'année (1 candidat CA) (vote)
- Permanence (administrateur de permanence)
- PIO v2
- Médaille d'honneur - ZQ6316 (Req par CA) (vote)
- Médaille d'honneur - PY5269 (Req par CA) (vote)
- Statut de membre d'honneur - PY5269 (Req par CA) (vote)
- Habilitation service social - casier B3 (THEO) (vote)
- Contact urgence (RGPD, accord du contact d'urgence ? sur l'honneur du bénévole ?) (vote)
- Proposition marraine de l'association (vote)
- Réforme des comités consultatifs : conseiller santé = expert santé ; conseiller légal = expert juridique ; conseiller financier = expert financier. (vote)
- Budget prévisionnel 2026 (vote)
- Commission jeunesse (vote)

PRÉSENTS

- **Administrateurs**
 - Lucas VOLET (PR)
 - Alexandra DELIRE (DPO)
 - Léo VOLET (SECR/TREA)
- **Briefing exécutif**
 - Ugo FILIPPINI (DEXL)
 - Louis DURUT (DEXP)
- **Auditeur libre (dont comités consultatifs)**
 - Maëla AMARDEILH (CCL1)

ABSENTS

- Jennifer MARZIANO (TRE)
- Luca NAZARET (CCF2)
- Cécile HOARAU (CCF1)
- Vincent GATIEN (DEXI)
- Ghislaine DJORBAYE NOUMBASSEM (DEXO)

Quorum : le quorum statutaire de 50% du conseil d'administration étant dépassé (trois présents), le conseil d'administration peut valablement délibérer.

La séance débute par une minute de silence en commémoration du 10e anniversaire des attentats du 13 novembre 2015

Briefing de l'exécutif

Relations publiques

Communication :

Louis DURUT (DEXP) a pris ses fonctions en août, succédant à Marjorie. Il y a eu une vague de départs suite à des recrutements de personnes inactives. Une restructuration des réseaux sociaux est en cours. Prisca V. a été promue coordinatrice réseaux sociaux puis directrice déléguée du service communication. Elle démontre une activité importante (préparant notamment un questionnaire sur le bien-être des bénévoles et travaillant sur le dossier de sponsoring avec Louis). Kathleen a été recrutée comme coordinatrice réseaux sociaux. Une publication pour la Journée nationale de lutte contre le harcèlement a eu un succès nettement supérieur aux statistiques habituelles. Un partenariat financier a été établi avec une entreprise, qui s'engage à reverser 5 % de son chiffre d'affaires (et 10 % du chiffre d'affaires du 6 novembre, Journée du harcèlement scolaire). L'objectif pour la campagne d'adhésion 2026, qui sera lancée en janvier, est d'atteindre 100 adhérents minimum. Une newsletter interne est prévue pour janvier/février 2026. Virginie (communication externe) prépare un projet de demande de financement auprès des régions et a un rendez-vous avec la CAF pour une subvention. Elle développe notamment un serious game pour prévenir le phénomène de harcèlement en milieu scolaire.

Services opérationnels

Non représenté -

Ghislaine a repris son activité, faisant un point tous les 15 jours avec les directeurs délégués. Le Service Social est en restructuration, avec l'identification de quatre pôles : Relation Famille, Handicap, Harcèlement, et Protection de l'enfance. Clémence prend la coordination du pôle Harcèlement. Le volume de requêtes est en augmentation, avec 2 à 4 (voire 10 par semaine dans les pics) signalements nécessitant un suivi rigoureux.

Infrastructures

Non représenté -

Vincent a recruté un nouvel administrateur infra. Les coûts de l'infrastructure ont été réduits, passant de 150 € à 105 € mensuels. La plateforme PIO V2 a été lancée. Elle inclut un profil bénévole, un aspect communautaire (gazette, événements, badges) et gère complètement les bénévoles (création, modification) via des scripts de synchronisation.

Services locaux

Le statut de Bénévole Relais (BR) a été mis en place suite à un arrêté pris par anticipation. Ce statut permet de représenter localement l'association (souvent seul ou en binôme) sans la lourdeur administrative d'une délégation. Une première vague de recrutement a eu lieu début août, suivie par la nomination de coordinatrices et le lancement d'une deuxième vague. Prisca V (DDC) a également été nommée Superviseuse. L'objectif est de commencer les interventions en milieu scolaire d'ici milieu 2026.

Approbation PV CA du 30 06 2025

Motion : Approbation PV CA du conseil d'administration datant du 30 06 2025.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Politique de confidentialité globale

Discussion : Alexandra dispose d'un projet de politique de confidentialité. Les prochaines étapes impliquent un point avec Lucas pour finaliser les informations manquantes et une vérification par l'équipe IT. L'objectif est que la politique soit finalisée et approuvée par le CA au premier trimestre 2026

Discussion liée à l'OBNL

Discussion : Seulement une quinzaine d'adhésions ont été enregistrées cette année. Le manque d'adhérents (et potentiellement de bénévoles qui pourraient devenir adhérents) est souligné - 150 bénévoles actuellement. L'objectif est d'utiliser la campagne d'adhésion 2026 (qui sera lancée en janvier par les relations publiques) pour prospecter plus d'adhérents et, potentiellement, plus de candidats administrateurs. Il serait bénéfique d'avoir deux administrateurs supplémentaires

Fermeture délégation de Salon (rupture de l'établissement secondaire)

Discussion : Proposition de voter la fermeture de l'établissement secondaire (cabinet de Mme Aurore MOTOT) pour la déclaration auprès de l'INSEE et de la Préfecture

Motion : Le conseil d'administration doit-il procéder à la fermeture de l'établissement secondaire de l'association OREMIS sis 82190026300046

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Réglementation sur les bénévoles relais

Discussion : l'amendement propose l'application de la nouvelle réglementation visant à encadrer les bénévoles relais.

Motion : Le conseil d'administration doit-il approuver et rendre exécutoire l'amendement 13112025-01.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Réglementation global sur les bénévoles

Discussion : Cet amendement vise à encadrer les activités et responsabilités générales des bénévoles pour fournir un cadre spécifique.

Motion : Le conseil d'administration doit-il approuver et rendre exécutoire l'amendement 13112025-02.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Réglementation informatique

Discussion : Cet amendement vise à interdire le stockage de données personnelles (usagers ou bénévoles) sur des serveurs/supports non validés par l'association et exige que tout incident de confidentialité soit immédiatement signalé au DPO et au conseil exécutif

Motion : Le conseil d'administration doit-il approuver et rendre exécutoire l'amendement 13112025-03.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Nomination RSI

Non abordé, tablé au prochain CA.

Titularisation de M. Louis DURUT (DEXP)

Motion : Le conseil d'administration doit-il titulariser Louis DURUT au poste de directeur exécutif des relations publiques.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Formations obligatoires

Discussion : Le conseil d'administration souhaite proposer au service formation la réalisation d'une seule et unique formation obligatoire enseignant les bases du handicap, du harcèlement ainsi que du fonctionnement de l'association.

Motion : Le conseil d'administration doit-il demander au service formation par les services opérationnels la réalisation de ce projet de formation unique obligatoire.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Assemblée générale

Motion : Le conseil d'administration doit-il planifier l'assemblée générale en fin d'année.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Permanence administrateur

Discussion : discussion sur la mise en place de créneaux de permanence pour les administrateurs afin d'assurer une présence régulière dans le cadre de situation nécessitant l'intervention d'un représentant légal. - Tablé au prochain CA.

PIO v2

Discussion : La nouvelle version de l'intranet (PIO V2) est très utilisée et bien accueillie. Elle intègre un profil bénévole, un aspect communautaire (gazette, événements, badges). Le travail d'aide au développement de Samuel et d'Enzo (développeur de la première version, "Legacy") est remercié.

Médaille d'honneur - ZQ6316

Motion : Le conseil d'administration doit-il décerné la médaille d'honneur à M. Enzo BRIGATI.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Médaille d'honneur - PY5269

Motion : Le conseil d'administration doit-il décerné la médaille d'honneur à Mme Marjorie GRAZIANI.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Statut de membre d'honneur - PY5269

Discussion : proposition de nommer Marjorie membre d'honneur en reconnaissance de son engagement.

Motion : Le conseil d'administration doit-il décerné nommer Mme Marjorie GRAZIANI membre d'honneur de l'association.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Habilitation service social - casier B3 (THEO)

Discussion : projet de créer un Titre d'Habilitation (THEO) pour les bénévoles du service social (initiative de Mathilde). Discussion sur la pertinence et la légalité de demander le casier judiciaire B3 aux bénévoles en contact avec les mineurs et les familles. Il est jugé légitime de travailler sur cette habilitation, qui serait revue annuellement, en attendant confirmation légale concernant l'exigence du B3

Motion : Le conseil d'administration doit-il autorisé le conseil exécutif et le service social à créer l'habilitation THEO

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Contact d'urgence

Discussion : débat sur la légitimité de demander un contact d'urgence facultatif aux bénévoles et si le consentement de ce contact est requis. Il est conclu (avec l'accord d'Alexandra et Maela) qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord explicite du contact d'urgence, car il s'agit d'une pratique courante dans des contextes similaires (universitaire, professionnel) et justifiée par l'urgence.

Marraine de l'association

Motion : Le conseil d'administration doit-il nommer Mme Kimberley SABY marraine de l'association.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Réforme des comités consultatifs

Motion : Le conseil d'administration doit-il remplacer les appellations conseillers par expert au sein des comités consultatifs.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Budget prévisionnel 2026

Motion : Le conseil d'administration doit-il adopter le budget prévisionnel 2026 et le soumettre à l'assemblée générale

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Commission jeunesse

Motion : Le conseil d'administration doit-il autoriser la création d'une commission jeunesse visant à inclure des bénévoles mineurs dans l'association. (Étude de faisabilité)

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Approuvée.

Annexes en pièce jointe

AMENDEMENT n°13112025-01 (BR)

AMENDEMENT n°13112025-02 (X)

AMENDEMENT n°13112025-03 (I)

BP_2026_OREMIS_v0

Fin du procès verbal

Fait à ISTRES, le 14/11/2025

M. Léo VOLET
Secrétaire général du conseil
d'administration



ID: 0A82AE75-F09A-4037-BBBB-EF9C40C...
Signé numériquement par
<leo.volet@oremis.fr>
vendredi 14 novembre 2025 14h47 CET

M. Lucas VOLET
Président du conseil d'administration



ID: 8E9BB478-0D68-4B3A-9639-D93B2A...
Signé numériquement par
<lucas.volet@oremis.fr>
vendredi 14 novembre 2025 14h51 CET



AMENDEMENT n°13112025-01

Date de la séance : 13 novembre 2025

Objet : création de la réglementation des bénévoles relais

Article (BR)

Texte actuel	
Proposition d'amendement	<p>BR.1 Le rôle du Bénévole Relais permet à un membre de représenter OREMIS sur un territoire donné, à titre individuel, dans un cadre formel et contrôlé. Il constitue un modèle souple et réversible, à mi-chemin entre l'action centralisée et l'ouverture d'une délégation.</p> <p>BR.2 Tout territoire, qu'il s'agisse d'un arrondissement, d'une commune, d'un regroupement intercommunal, ou d'un département est éligible à la désignation d'un ou plusieurs bénévoles relais de l'association OREMIS.</p> <p>BR.3 Le conseil exécutif est responsable de la gestion des bénévoles relais, y compris la désignation de ces derniers.</p> <p>BR.4 Les bénévoles relais peuvent être invités à fournir des rapports d'avancement semestriels ou annuels au conseil exécutif. Si demandé, le rapport doit être soumis au plus tard 4 semaines après la demande.</p> <p>BR.5 Les seuls canaux de communication officiels entre un bénévole relais et les services centraux sont :</p> <p>Le Discord central Les e-mails L'intranet</p> <p>BR.6 Pour devenir bénévole relais OREMIS, le bénévole doit soumettre une proposition sous forme de lettre de motivation à l'exécutif des services locaux.</p>
Motivation	Création de la notion de bénévole relais



AMENDEMENT n°13112025-02

Date de la séance : 13 novembre 2025

Objet : création de la réglementation X.2 générale sur les bénévoles.

Article (X.2)

Texte actuel	N/A
Proposition d'amendement	<p>X.2.1 Les bénévoles sont nommés par l'organe compétent selon la nature du poste :</p> <ul style="list-style-type: none">- Services centraux : par les directeurs exécutifs concernés.- délégations : par le directeur local, avec validation de l'Exécutif des Services Locaux.- Superviseurs : par le Conseil Exécutif (SL). <p>Tout bénévole est soumis à une période d'essai minimale de 3 mois avant confirmation de son poste, période durant laquelle un suivi renforcé est assuré.</p> <p>X.2.2 Tout bénévole mineur doit présenter une autorisation parentale signée pour toute nomination ou renouvellement.</p> <p>X.2.3 Un mineur ne peut pas prétendre à un poste de coordinateur ou de cadre au sein de l'association.</p> <p>X.2.4 Le bénévole doit être bénévole actif d'OREMIS depuis au moins 3 mois consécutifs pour occuper un poste stratégique (cadres locaux ou centraux), sauf cas de création de délégation ou besoin urgent validé par l'Exécutif.</p> <p>X.2.5 Tous les bénévoles doivent maintenir une présence active mensuelle minimale, mesurée en participation aux réunions, tâches, formations ou interventions.</p> <p>X.2.6 Les bénévoles d'une délégation sont tenus d'être présents au moins 2 heures par semaine sur le terrain ou en ligne, sauf indication contraire du Directeur Local.</p> <p>X.2.7 Toute inactivité prolongée (≥ 1 mois) non justifiée peut entraîner une suspension du poste.</p> <p>X.2.8 Un bénévole ne peut cumuler plus de 3 postes différents simultanément au sein d'OREMIS, sauf dérogation exceptionnelle par l'Exécutif.</p> <p>X.2.9 Toute démission doit être adressée à son coordinateur</p>



	avec un préavis minimum de 7 jours. La période de passation doit être respectée selon l'article RG.7.1
Motivation	



AMENDEMENT n°13112025-03

Date de la séance : 13 novembre 2025

Objet : création de la réglementation I.3.4. en lien avec le RGPD

Article (I.3.4)

Texte actuel	N/A
Proposition d'amendement	<p>I.3.4.1 Il est strictement interdit de stocker des données personnelles liées aux usagers ou bénévoles d'OREMIS sur des serveurs, clés USB, disques durs externes ou services cloud non validés par l'association.</p> <p>I.3.4.2 Tout incident relatif à la confidentialité doit être immédiatement signalé au DPO et au Conseil Exécutif.</p>
Motivation	RGPD

ENTITÉ : Association OREMIS
EXERCICE : 2026

ADRESSE : Association OREMIS
13808 ISTRES



BUDGET PREVISIONNEL OREMIS 2026

VERSION : 1
DBM

DÉPENSES

COMPTE 60 - ACHATS		4 200,00 €
6041F	Prestation de service	2 000,00 €
6063	Fournit. entretien & petit equip.	500,00 €
6064	Fournitures administratives	200,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 €
6061	Fourniture non stock.	0,00 €
COMPTE 61 - SERVICES EXTÉRIEURS		4 450,00 €
6110	Sous-traitance général	3 000,00 €
6111	Sous-traitance numérique	200,00 €
6168	Autres assurances	250,00 €
6181	Documentation générale	500,00 €
6183	Documentation technique	500,00 €
COMPTE 62 - AUTRES SERVICES EXTREIURS		6 640,00 €
6236	Catalogues et imprimés	1 340,00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €
6256	Missions	200,00 €
6257	Réceptions	200,00 €
6263	Affranchissement	200,00 €
6270	Service bancaires et assim.	200,00 €
6281	Infrastructure (Hébergement, serveurs)	4 000,00 €

COMPTE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		200,00 €
6713	Dons, libéralités	0,00 €
67131	Cotisation asso. partenaires	200,00 €

TOTAL DES CHARGES	15 490,00 €
--------------------------	--------------------

RECETTES

COMPTE 70 - PRESTATION DE SERVICES		1 490,00 €
7061F	Prestation de service	1 490,00 €
COMPTE 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		5 000,00 €
7400	Subventions d'exploitation :	5 000,00 €
	*Région(s)	0,00 €
	*Département(s)	0,00 €
	*Commune(s)	0,00 €
COMPTE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		9 000,00 €
7541	Dons	8 000,00 €
7562	Cotisations	1 000,00 €
PRÉLÈVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT		0,00 €

TOTAL DES PRODUITS	15 490,00 €
---------------------------	--------------------

VISA ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT
Mme Jennifer MARZIANO, agissant en qualité de Trésorière

VISA ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT
M. Lucas VOLET agissant en qualité de Président